

I. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

Turin, décembre 1969

Confrères et chers Fils,

J'écris ces pages sous le regard maternel de la Vierge immaculée, à la veille de sa fête et dans le climat des fêtes toute proches de Noël. Le retour de l'une et de l'autre fête trouve une résonance particulière en chacun de nous, en tant que chrétien et en tant que salésien. En effet, la fête de l'Immaculée nous reporte spontanément à nos origines et nous rappelle combien la vie et le développement de notre congrégation sont liés à la sainte Vierge; quant à la fête de Noël (à condition qu'elle ne soit pas rabaissée au niveau d'une opération commerciale spectaculaire et désolante, destinée à accroître le rythme de la consommation d'une société axée sur un prétendu progrès), cette fête nous fait revivre l'ineffable mystère de la grâce et de la bonté du Seigneur Jésus, venu porter aux hommes la rédemption et la paix dans l'amour.

Bien que je sache que cette lettre ne pourra pas vous parvenir avant Noël, je désire quand même vous assurer qu'en ces jours, spécialement au cours de la nuit sainte, j'aurai une pensée pour vous tous, spécialement pour tous ceux qui sont éprouvés par la souffrance. Je ferai miens vos souhaits, vos peines, les résolutions que vous prendrez pour renouveler votre vie spirituelle et pour faire face aux exigences toujours nouvelles et inéluctables de votre activité apostolique.

Je voudrais pouvoir vous offrir d'autres dons. Mais en dehors de ma prière fraternelle je sens que je ne puis pas vous offrir autre don que celui de mon humble contribution au service de notre chère congrégation, avec tout ce qu'une charge comme la mienne peut actuellement rencontrer de problèmes épineux et harcelants.

Appel renouvelé aux volontaires et à la solidarité fraternelle

Mais je viens aussi pour vous demander, à vous et à vos provinces, un cadeau. Lequel? Je viens encore vous demander des volontaires pour

l'Amérique latine: prêtres et coadjuteurs. Les conditions sont connues: durée du « service »: cinq ans; âge des volontaires: en principe, aux environs de quarante ans.

Je connais parfaitement la pénurie de personnel d'un grand nombre de provinces; mais, comme je le disais naguère, la situation en Amérique latine est infiniment plus grave et les besoins atteignent des proportions inimaginables.

Qu'une province consente à se priver de quelques confrères, c'est un sacrifice; mais ce sacrifice est un signe concret, et pour sûr fécond, de cette solidarité active sur laquelle j'insiste tant, et qui, d'ailleurs, commence à porter de consolants résultats.

Que les confrères qui sentent en eux ce désir particulier en informent simplement et directement le Recteur majeur; il sera heureux d'agréer leur offre filiale. Qu'ils ne tardent pas; car les démarches sont lentes et nombreuses.

Dès maintenant, j'appelle une large et bienfaisante bénédiction sur les généreux confrères qui prendront cet engagement, ainsi que sur les provinces qui offriront, même au prix d'un sacrifice, l'apport fraternel d'énergies nouvelles et fraîches à d'autres provinces qui en ont tant besoin.

Quant aux autres formes de solidarité, je me plais à vous dire qu'à la suite de ma dernière lettre, j'ai reçu un flot de nouvelles réconfortantes; beaucoup de provinces sont en train de réaliser des initiatives édifiantes et utiles. Je me propose de vous en parler dans le prochain numéro des *Atti*. Pour l'instant, je rappelle que la pratique de la solidarité, avec ses diverses applications, ne peut être une initiative passagère, mais doit devenir permanente et stable, comme l'est la pratique de la charité fraternelle, dont la solidarité n'est qu'un aspect.

Un engagement responsable pour le Chapitre général

L'autre cadeau que je vous demande, c'est un engagement sérieux, consciencieux et constructif à la préparation du Chapitre général spécial.

C'est un engagement qui doit toujours avoir sa place dans notre prière, dans notre docilité à la grâce de l'Esprit-Saint, dans notre effort de renouveau intérieur pour une fidélité toujours plus authentique à notre Fondateur, dans notre réflexion personnelle et communautaire, pour que nous puissions répondre à la voix de Dieu, à celle de l'Eglise

et de l'humanité. Telle est, me semble-t-il, l'attitude véritable et fondamentale qui doit caractériser ce moment historique de la Congrégation.

Je ne m'arrête pas sur chaque point, car j'ai déjà eu l'occasion de le faire en d'autres circonstances; mais, je pense qu'il est de mon devoir d'en réaffirmer l'importance, et de souligner, une fois de plus, que le Chapitre général spécial sera conditionné et déterminé dans sa préparation, dans son développement et surtout dans son efficacité « existentielle » par nos dispositions morales. C'est une occasion unique pour chaque confrère de se sentir personnellement responsable de tout ce qu'implique ce Chapitre. Ce n'est pas par hasard qu'il est appelé « spécial ». Une bonne part de son succès sera fonction de la manière dont les confrères prendront part à chaque étape de sa préparation.

Il me paraît qu'en ce moment, la Congrégation dit à chacun de ses fils: « *In manibus tuis sortes meae* » (ps. 30,15): mon avenir vous appartient. Je voudrais que chacun de nous reçoive cette parole comme adressée à lui personnellement par notre Père; lui qui a consumé sa vie entière, goutte à goutte, pour offrir notre congrégation à l'Eglise. Qui pourrait dire combien la fondation de notre congrégation a coûté à Don Bosco de fatigues, de larmes, de sang? Et les confrères de la première heure, que n'ont-ils pas souffert pour lui donner consistance, pour en faire un instrument d'apostolat vivant, dynamique au service des Jeunes et de l'Eglise! Don Bosco et cette foule de salésiens nous répètent: « Donnez-vous à fond, travaillez ensemble afin de donner à l'Eglise non pas une autre congrégation, mais une congrégation renouvelée dans l'esprit authentique du Père, pour les besoins des temps nouveaux ».

Unis dans la prière comme dans le travail

Il convient à présent de rappeler que le Chapitre général spécial concerne une congrégation religieuse dont les buts sont essentiellement spirituels et apostoliques; il ne s'agit pas d'intérêts matériels ou « placement » humains; c'est pourquoi, nous ne pouvons pas nous fier à nos seules ressources humaines. Sans renoncer à aucune d'elles, nous devons nous rappeler la parole de la sainte Ecriture: « Si le Seigneur ne bâtit la maison, vaine est la tâche des maçons » (ps. 126,1). Donnons la preuve concrète de notre attachement sincère et filial à notre congrégation et apportons-lui toute notre contribution. Agissons en

toute droiture d'intention, en cherchant le seul et véritable bien de la congrégation. Que personne n'oublie d'y intéresser Celui qui est la lumière des esprits et la force des volontés. Si déjà nous cherchons à nous unir dans le travail, cherchons davantage encore à nous unir dans la prière pour préparer ce Chapitre général. Cherchons également autour de nous de saintes âmes, en particulier, celles qui peuvent enrichir leur prière d'une souffrance généreusement offerte. Nous pouvons ainsi espérer obtenir du Seigneur la lumière, l'énergie, le courage nécessaires pour atteindre les buts assignés par le Concile au Chapitre général spécial.

Et maintenant, passons aux faits. Après le centre, il revient à vous de travailler à la réalisation du planning préparatoire au Chapitre. Vous avez à présent à votre disposition les deux documents élaborés par les Commissions précapitulaires. Je vous invite à lire très attentivement l'« Introduction » qui préface les deux documents, ainsi que tout ce qui concerne la « rubrique » spéciale des *Actes du Conseil Supérieur*, rédigée par les soins de l'« Office central de coordination ». Je me borne à renouveler, une fois encore, à *chacun de vous*, mon invitation à la collaboration comprise comme une exigence prioritaire de la corresponsabilité que nous assumons tous dans le destin de la Congrégation.

Représentation élargie au Chapitre général

Dans ce contexte, nous devons tous être conscients que l'« opération » à laquelle nous devons travailler revêt une amplitude et une complexité vraiment exceptionnelles; elle embrasse des problèmes qui touchent au vif la congrégation, et notre réponse personnelle à Dieu, à l'Eglise et à la société actuelle (cf. *Atti*, numéro précédent).

Ces réflexions m'ont conduit à demander, avec l'accord unanime du Conseil supérieur, à la Sacrée Congrégation des Religieux et des Instituts Séculiers une dérogation à l'art. 129 paragraphe 6 des Constitutions.

Les autres paragraphes restant sans changement, il a été demandé que le § 6 soit modifié comme suit:

« Un délégué par province, régulièrement élu par le Chapitre provincial, si les confrères profès (perpétuels et temporaires) de la province ne dépassent pas 250. Deux délégués par province, si les confrères profès (perpétuels et temporaires) de la province dépassent 250 ».

Ayant obtenu (rescrit n. 15788/69 du 28.9.1969), une réponse

affirmative de la Sacrée Congrégation, je vous communique le document officiel (cf. copie dans ce même numéro des *Atti*). Ce document, ainsi que les normes pratiques qui seront envoyées par l'Office central de coordination, « obligera » les membres du deuxième Chapitre provincial spécial.

Parmi les diverses formes possibles d'élection, élaborées après une étude attentive par la Commission technique centrale, le Conseil Supérieur a fixé son choix sur celle que je viens de vous présenter.

En voici les critères de base :

1. augmentation du nombre des capitulaires qui de droit participeront au Chapitre général;

2. une certaine « proportionnalité » entre le nombre des capitulaires et celui des électeurs;

3. une composition du Chapitre général qui ne devrait pas compromettre, ou ne pas rendre trop difficile le fonctionnement et le rendement de l'Assemblée;

4. une technique aussi simple que possible dans les votes pour le choix du second délégué.

Certes, il appartiendra, ensuite, au Chapitre général de se prononcer et de définir ces matières si complexes.

De plus, il a été demandé et obtenu que les « Visitatoires » soient assimilées aux provinces, en ce qui concerne la représentation et les élections pour le Chapitre général.

Enfin, pour rompre toute hésitation d'ordre juridique, et aussi pour répondre aux vœux de tous, en pleine harmonie avec les orientations conciliaires, je déclare, en m'appuyant sur une autorisation explicite de la Sacrée Congrégation, que les confrères coadjuteurs peuvent être élus « de plein droit » délégués, soit au Chapitre provincial, soit au Chapitre général, à la seule condition, qui vaut également pour les prêtres et les abbés, qu'ils soient profès perpétuels (cf. *Const.* art. 98).

Je suis sûr que vous accueillerez ces informations avec un réel plaisir. J'espère aussi qu'elles aideront à rendre plus actif le sens de la responsabilité dans la préparation du Chapitre général spécial.

Collaborer avec un optimisme constructif

Après cet exposé, hors le cas d'impossibilité physique ou de contrainte politique, rien ne pourrait justifier une attitude indifférente ou

quelque peu abusée. L'indifférence trahirait une pénible insensibilité aux problèmes vitaux du moment, ainsi qu'un affaiblissement considérable de notre attachement à la congrégation. Un fils peut-il se désintéresser du sort de sa propre mère? Le découragement est une tentation, certes, toujours possible, aujourd'hui, peut-être, plus que jamais; aussi, est-il nécessaire d'entretenir en nous la vertu théologique « d'espérance », de fortifier la vertu cardinale de force. Seules, ces deux vertus nous apporteront la maturité nécessaire pour vaincre la tentation de découragement. Celle-ci peut nous assaillir quand les choses, à notre gré, avancent trop lentement ou prennent une direction imprévue; quand nous généralisons les cas d'espèce, quand nous apprécions les conditionnements issus de situations complexes et de mentalités différentes de la nôtre. Alors, seules l'humilité et la charité nous permettront d'affronter ces difficultés d'une façon constructive. A ceux qui éprouveraient de semblables tentations, je me permettrai de leur rappeler le mot du Pape Jean XXIII: « Le pessimisme et le découragement n'ont jamais rien bâti ».

A cette attitude de défaitisme, dictée par l'indifférence et le découragement, s'oppose le comportement, également condamnable, de qui prétendrait exercer une véritable « pression » pour promouvoir certaines orientations, ou, pour les élections, des candidats « désignés ».

Laissons-nous guider par l'amour

J'ai déjà abordé ce sujet; inutile de s'y attarder. La circulation libre et responsable des idées, dans le respect chrétien des personnes, nous la voulons tous, et nous l'encourageons à tous les niveaux. Une preuve éloquente? La publication de la *Radiographie*. Il serait, toutefois, contraire et nuisible à la personne humaine de transformer l'étude, la réflexion personnelle et communautaire, les carrefours en moyens de pression.

La congrégation a besoin de l'apport personnel de chaque confrère. De là, cette exigence: avoir une conscience bien éclairée par l'expérience lorsqu'il s'agit de porter un jugement personnel sur tant de problèmes. Par conséquent, en toute logique, on ne peut, d'une part, emprunter à autrui des jugements « tout faits » sur les problèmes de la congrégation; d'autre part, nul n'a le droit d'imposer aux autres ses propres idées, de quelque manière que ce soit.

C'est le droit et le devoir de chacun d'apporter sa contribution à la recherche de la vérité, dans sa Maison, au Chapitre provincial, ou, directement, au Bureau central de coordination. Il n'est permis à personne de faire pression sur les autres pour leur imposer des jugements discriminatoires et offensants.

Quel doit être, alors, le comportement de tout vrai salésien?

Que l'amour nous guide tous dans cette « Oeuvre historique »; un amour, à la fois sincère, positif, actif. Celui qui aime cherche le bien de la personne aimée, s'efforce de lui procurer le bien véritable, et, dans cet effort, évite tout ce qui peut nuire à ce qu'il aime. Agissons, mes chers confrères, comme des fils sincèrement affectionnés à leur Mère: les fruits seront tels que les attend l'Eglise, tels que les attendent, avec Don Bosco, ceux qui ont construit la congrégation.

Que l'Année nouvelle apporte à chacun de Vous: la Grâce et la paix du Christ, notre Chef et notre Frère. Je vous remercie du souvenir que vous voudrez bien avoir pour moi dans vos prières.

Votre très affectionné,

Luigi Ricceri
Recteur majeur

P.S. Dans ce même numéro des *Atti* vous trouverez une communication sur un thème qui nous est proposé par l'O.N.U., en relation avec « l'Année de l'Education », initiative promue précisément par cette Organisation. D'ores et déjà, vous comprenez qu'il s'agit d'un sujet, auquel, en tant que salésiens, nous sommes particulièrement intéressés, et qui, pour cela, ne doit pas nous trouver absents, encore moins insensibles.